Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260523-CCAS2602002-DE

CCAS de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SEANCE DU 23 MAI 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Pouvoirs : 0
Abstentions : 0
Pour : 10
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le 23 mai à 10 h, le Conseil d'administration du CCAS, dûment convoqué par voie électronique, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

Etaient présents : Mme FRANCIUS, Mme LE BLEIS, Mme ROSPARS, Mme LEROY, M. DESCHAMPS, Mme. BOTHOREL M. DOUGET, M. HENOT, M. LOUSSOUARN, Mme CORNEC Anne-Marie

Etaient absents : Mme CORNEC Caroline

Secrétaire de séance nommé : M. DESCHAMPS

Mode de de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du : 28 avril 2026 Affiché le : 29 mai 2026 Transmis le : 29 mai 2026

Délibération n° CCAS26-02-002
Objet : Distribution de l'aide alimentaire : règlement intérieur

Le CCAS organise tous les 15 jours une distribution alimentaire dans les locaux de la mairie, à destination des ploneisiens en situation de précarité, sur orientation des travailleurs sociaux.

Les colis alimentaires sont constitués par des bénévoles, à partir des denrées fournis par la Banque alimentaire du Finistère et par la collecte locale organisée annuellement.

Cette distribution implique une logistique et une organisation précise. Afin d'assurer la fluidité de cette distribution, un règlement intérieur a été rédigé à destination des bénéficiaires afin de clarifier certaines règles d'organisation.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le règlement intérieur tel qu'il leur est soumis et d'autoriser la Présidente du CCAS à le signer.

Vu le projet de règlement intérieur annexé,

Considérant l'intérêt de clarifier les règles d'organisation de la distribution alimentaire,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

- APPROUVENT le règlement intérieur de la distribution alimentaire,

- AUTORISENT Madame la Présidente à le signer, ainsi que tout acte découlant de cette décision.

François DESCHAMPS
Secrétaire de séance

Murielle FRANCIUS
Présidente du Conseil d'Administration